



Simiane-Collongue

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019 A 18H30**

Le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 à 18H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

**Monsieur le Maire :**

« Madame Marie-France BEISSON-PALLAVICINI nous a quittés.

Ayant tenu son poste jusqu'au bout, elle nous a donné une grande leçon de courage. Je vous invite à vous lever et observer une minute de silence.

Suite au décès de Madame Marie-France BEISSON-PALLAVICINI, j'appelle Monsieur PAUL MAISON à siéger au sein du Conseil Municipal.

Bienvenue au Conseil Municipal. »

**Monsieur le Maire** procède à l'appel nominatif des Membres du Conseil Municipal :

**MEMBRES PRESENTS :**

**MM.** Philippe ARDHUIN – Christian ARNAUD – Léonard BALDOCCHI – Martine BEAUMOND – Michel BOISRAME – Magali BRACONNOT – Anne-Lise BUSSOW – Myriam Graziella CACCAVELLI - Robert CANAMAS – Isabelle CAUET – Philippe CHANTRAINE – Chantal DURIAUX – Dominique FERREN – Yvonne FORNASIER – Anna GAGLIARDI – Edouard GAI – Jean Le PESQ – Gilbert MAGAN - Paul MAISON – Anna MARSIN – Paule RANUCCI - Violette STISSI – Dominique VALERA – Sylvie YEROUNIAN – Gilbert ZUNINO

**PROCURATIONS :**

- Madame Sylvie PIQUENOT à Monsieur Gilbert MAGNAN
- Madame Marie-Claire TARDY à Madame Violette STISSI

**ABSENTS :** Monsieur Jean-Marc CHIANEA et Madame Claudine SEGURA.

**Monsieur le Maire** propose **Madame Dominique VALERA** au poste de secrétaire de séance.

- Pour 27

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Anna GAGLIARDI**.

**Anna GAGLIARDI :**

« Ce n'est pas dans un esprit polémique mais il me paraît indispensable que les Simianais sachent la vérité, et je voudrais revenir sur le dernier Conseil Municipal, et en particulier sur les propos de **Monsieur Michel BOISRAME**.

Au dernier Conseil Municipal page 32, vous expliquez que l'on compare le budget au réalisé et non le budget au budget précédent.

J'ai présenté, pour ma part, les choses conformément à la présentation officielle de la nomenclature M-14 qui apparaît dans la maquette budgétaire. Je m'étonne simplement que vous l'ayez déjà oublié en tant qu'ex adjoint aux Finances.

Vous poursuivez en donnant des chiffres et paradoxalement les pourcentages d'évolutions que vous citez sont de budget à budget et non de budget à réaliser.

En fait, vous prenez les chiffres qui vous intéressent car si l'on compare l'évolution du budget par rapport au réalisé, comme vous le préconisiez, on trouve :

- Pour les publications : non pas +10% mais - 1,6%.
- Pour les missions et réceptions : non pas +55% mais -45%.
- Pour les vêtements de travail : non pas +30% mais +51%.

Mais pour cela, il y avait des explications que j'étais en capacité de donner si la question m'avait été posée. Il s'agit en fait, d'équiper deux agents de la Police Municipale qui reviennent.

Ensuite, vous demandez le détail des titres annulés. Je vous répète à nouveau qu'il s'agit de prévisions budgétaires pour les contentieux et dépenses imprévues car comme vous le dites page 32, je vous cite : quand on fait un budget on prévoit. C'est bien ce que l'on a fait.

Enfin, vous essayez de démontrer que suite aux transferts de compétences évalués à environ 110 000€ les charges de la Commune devaient être réduites du même montant. Vous oubliez simplement que la plupart des transferts n'ont pas encore été effectifs, ce qui a justifié la signature de conventions de gestion votées d'ailleurs au Conseil Municipal.

Cela veut dire concrètement que la Commune a continué dans chaque domaine de compétence à assurer les missions et à les payer. Parallèlement, nous nous sommes fait rembourser par la Métropole.

En ce qui concerne les 256 000€ du SDIS, je vous rappelle déjà que cela a été mis en compte en 2018 et non en 2019 et que l'attribution de compensation en recette avait été diminuée du même montant.

En page 36, vous avez ensuite jugé notre budget pas sincère. Je ferais part de votre remarque à Madame le Percepteur qui, de son côté, n'a fait aucune observation et a validé notre budget sans problème.

Pour ma part, je reprends le même adjectif que vous avez utilisé : je vais être sincère avec vous et vous dire que je suis rassurée que vous ayez démissionné de votre délégation d'adjoint aux Finances, car je note que, de manière récurrente,

vous présentez aux Simianais des affirmations erronées, mais je vous pardonne l'erreur est humaine, cela peut arriver.

Pour finir, veuillez noter que tout ce qui touche aux finances de la Commune, la Perception épiluche les documents et que s'il y avait eu l'ombre d'une irrégularité le budget n'aurait pas été validé. »

Madame Anna GAGLIARDI rend la parole à Monsieur le Maire qui laisse intervenir Monsieur Michel BOISRAME.

**Monsieur Michel BOISRAME** :

« Je vous remercie de nous avoir tout précisé, le problème est que je n'ai pas tous les éléments que vous avez en votre possession. Je prends acte de ce que vous me dites, je sais tout simplement que les propos que je tiens sont lucides, réfléchis et correspondent à la réalité. Je vous remercie.

**Madame Anna GAGLIARDI** : Je ne veux pas polémiquer, je voulais juste rétablir la vérité aux Simianais comme vous me l'avez suggéré. Merci. »

**Monsieur le Maire** propose avant de commencer l'ordre du jour, d'aborder lors du déroulement du Conseil Municipal un point qui n'a pas été formalisé par écrit : LA TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION EN SALLE DE CLASSE.

« Nous allons d'abord commencer par l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 Avril 2019. Y-a-t-il des remarques ?

**Monsieur Gilbert MAGNAN** : Quelques remarques, au sujet du compte rendu lequel est le bon ?

**Monsieur le Maire** : il y a eu un compte rendu, puis ensuite il y a eu un rectificatif car il y a eu une erreur de transcription.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** : Le bon est donc le rectificatif.

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** :

Donc nous sommes hors délais. Néanmoins, le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 Mars 2019 est voté : ont voté 29, alors que je n'ai pas participé

au vote je n'étais pas présent lors de ce Conseil Municipal. Je l'avais précisé mais cela a été oublié c'est certainement une erreur de plume.

J'ai une deuxième remarque et je vous en ai fait part au sujet du délai. Cela n'empêchera pas que l'on puisse le voter mais sachez que nous ne sommes pas à une heure près.

**Madame Magali BRACONNOT** : Une autre erreur à mon avis page 42, je cite : Monsieur Dominique FERREN explique qu'il n'a pas pu assister au dernier Conseil Municipal pour les mêmes raisons que Madame Magalie BRACONNOT. Je pense qu'il s'agissait du SPIC.

**Monsieur le Maire** : En commission.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Je souhaiterais que dans nos échanges il y ait un peu plus de respect entre nous, quel que soit la divergence de nos pensées.

J'ai une question d'information, concernant une question écrite que l'on nous a adressé. Il était question d'ouvrir une nouvelle classe au primaire.

**Monsieur le Maire** : Nous allons en parler, j'attendais d'avoir les derniers éléments que je n'étais pas sûr d'avoir en totalité.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Le Procès-Verbal définitif n'est pas signé ni tamponné. »

### **Adoption du Procès-Verbal du 05 Avril 2019**

- POUR : 28
- ABSTENTION : 1 (M. MAGNAN)

### **ORDRE DU JOUR : DESAFFECTATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION**

**Monsieur le Maire** :

« Je me suis battu afin d'éviter la suppression d'une classe à l'école Maternelle, et j'ai eu gain de cause.

Concernant la classe supplémentaire de l'école Élémentaire, le D.A.S.E.N (le Directeur académique de l'Education Nationale) a émis un avis défavorable. Il n'y a donc pas de création de classe. Après plusieurs entretiens téléphoniques

avec l'inspectrice, des inscriptions sont en cours, cela sera donc revu début septembre.

Nous avons par conséquent un problème de locaux. Concernant ceci j'ai fait visiter une salle qui se trouve Rue Lambert par l'inspectrice qui a émis un avis défavorable.

Cependant, celle-ci a émis un avis favorable pour un espace qui se trouve à l'école Maternelle et ceux sont les professeurs de l'école Elémentaire qui, cette fois-ci, ont émis des avis assez défavorables.

Ainsi, j'ai fait une proposition qui est de transformer un logement de fonction aujourd'hui vacant, en salle de classe. Cette salle est attenante à l'école de ce fait les enfants n'aurait pas à sortir des lieux.

Je propose au Conseil Municipal une délibération, qui sera régularisée en bonne et due forme, pour transformer ce logement en classe. »

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Madame Magali BRACONNOT** pour une intervention.

**Madame Magali BRACONNOT :**

« Ceci est plus à titre informatif, pouvez-vous nous communiquer les effectifs moyens par classe de l'école Maternelle et l'école Elémentaire? Car nous savons que le D.A.S.E.N compte en moyenne.

**Monsieur le Maire :** Au niveau de l'Education Nationale ceci est un peu différent, c'est un ratio. C'est-à-dire que pour l'Education Nationale c'est 31 élèves. Il y a un ratio sur le volume et non pas sur la surface et en tant que Mairie nous avons dit qu'au niveau de la surface cela ne passait pas.

**Madame Magali BRACONNOT :** Je sais bien.

**Monsieur le Maire :** Nous avons limité le nombre d'élèves mais dès lors que le D.A.S.E.N refuse l'ouverture de classe, comment cela se passe ?

Nous mettons les élèves dans les classes donc celles-ci sont surchargées.

**Madame Magali BRACONNOT :** En sommes-nous à plus de 30 élèves par classe ? Sachant que 30 élèves était déjà la limite.

**Madame Dominique VALERA** : Non, le dernier chiffre avant les 6 ou 7 élèves qui se sont inscrits dans le courant de la semaine dernière était de 27,8 élèves par classe au niveau de l'école Élémentaire.

**Madame Magali BRACONNOT** : Et en Maternelle ?

**Madame Dominique VALERA** : En Maternelle non, il n'y a pas de problème, car justement ils devaient fermer une classe. C'est uniquement l'école Élémentaire pour laquelle il y a un problème.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Je voulais poser une question Monsieur le Maire, puisque ce serait bien que vous regardiez un peu de ce côté de temps en temps, sinon je vais ressembler à un pantin.

**Madame Martine BEAUMONT** : Ce n'est pas loin de la vérité ?

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Alors là, non sommes dans le manque de respect et je vous avertis que là on peut aller très loin.

**Monsieur le Maire** : Bon, allez très loin mais avancez vos arguments.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Excusez-moi Monsieur le Maire, ça à l'air un peu brouillon ce soir c'est peut-être l'effet de chaleur, donc je ne sais pas si nous avons commencé le Conseil Municipal ?

**Monsieur le Maire** : Ecoutez, il y a un ordre du jour, il y a une question qui a été posée sur l'école Élémentaire donc nous revenons à ceci.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Vous n'avez pas dit que le Conseil Municipal avait commencé donc je voulais juste savoir pourquoi les marchés ne sont plus annoncés Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Allez-y Madame Myriam Graziella CACCAVELLI. D'ailleurs là, c'est une délibération information.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : En fait c'était pour savoir si vous avez étudié toutes les solutions, Monsieur le Maire, parce que là vous nous demandez d'acter sans que l'on ait eu quoi que ce soit.

Il me semble qu'à la Rue Lambert vous avez une salle qui est climatisée.

**Monsieur le Maire** : Madame l'inspectrice de l'Académie a dit non pour la salle de la Rue Lambert.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Madame l'inspectrice a dit non, vous le certifiez d'accord. Il me semblait que tout ce qui était « locaux » c'était à la Municipalité de le gérer, plutôt qu'à l'Education Nationale ?

**Monsieur le Maire** : La Municipalité propose les locaux, l'inspectrice valide.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Très bien, merci.

**Monsieur le Maire** :

Je vous rends compte des décisions concernant :

**SAUCIER PROVENCAL** :

Lot 1 - Démolition des gros œuvres STMS BATIMENT : 35 000,00 €HT

Lot 2 - Cloisons, doublages, faux plafond STMS BATIMENT : 43 553,20 €HT

Lot 3 - Revêtement sol, faillances Société SOMAREV : 28 510,00 €HT

Lot 4 - Menuiseries intérieures ORIOL MENUISERIE : 801,00 €HT

Lot 5 - Peintures, nettoyages SGPM : 16 825 €HT

Lot 6 - AZ TECH : 16 843,60 €HT

Lot 7 - Chauffages, ventilations, rafraichissement, plomberies sanitaires JCT :  
30 000 €HT

Lot 8 - Electricité courant fort / courant faible CADELEC : 49 269,00 €HT

L'estimation de l'administration était de 236 801,00 €HT

Le Total des 8 lots s'élève à 195 962,00 €HT

**LES TOITURES DE LA RUE LAMBERT** (Il s'agit de changer les deux toitures et les deux petites annexes.) : Société MEST construction : 35 000 €HT

**Monsieur Christian ARNAUD** : Concernant le logement de fonction, c'est une solution d'urgence que vous envisagez. C'est votre choix, nous n'avons pas le recul pour apprécier donc nous allons nous abstenir.



Par contre nous aurions aimé avoir la vue d'ensemble sur la perspective en termes de classe. Nous l'avons évoqué lors de la fixation du contrat de mixité sociale où il était question d'étudier l'avenir des écoles sur Simiane-Collongue par rapport à ce groupe hyper développé que nous avons.

Il y a donc à la fois, la raison de notre abstention et l'interrogation sur cette réflexion qui n'est pas engagée semble-t-il.

**Monsieur le Maire** : La réflexion a été engagée notamment sur Lambert. On ne s'attendait, ni le Principal, ni moi-même à avoir un refus de l'inspectrice concernant Lambert.

**Monsieur Michel BOISRAME** : Monsieur le Maire, concernant les marchés MAPA ; il n'y avait pas que deux MAPA, il y avait un marché qui concernait aussi l'extension pour l'aménagement des Marronniers. Nous ne l'avons pas eu.

Il y a des commandes qui ont été passées, avec des avenants et nous n'avons aucune information.

Merci.

**Monsieur le Maire** : La commission n'a pas eu lieu.

- POUR : 17
- ABSTENTIONS : 10 (MM. Sylvie YEROUNIAN – Michel BOISRAME – Dominique FERREN – Myriam Graziella CACCAVELLI – Gilbert MAGNAN – Violette STISSI – Magali BRACONNOT – Marie-Claire TARDY – Christian ARNAUD – Sylvie PIQUENOT)

La délibération est adoptée.

## **I – AFFAIRES GENERALES :**

### **ORDRE DU JOUR 1-1 : CONDITION D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX, FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX.**

Suite au décès de Madame Marie-France BEISSON-PALLAVICINI, Conseillère Municipale déléguée aux Séniors, Monsieur le Maire a procédé par

arrêté en date du 19 juin 2019 à la désignation de Madame Paule RANUCCI sur cette fonction.

Dans sa séance du 5 /07/2017 le conseil municipal s'est prononcé sur le montant des indemnités de fonction du maire, adjoints et conseillers municipaux avec délégation.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer à madame RANUCCI une indemnité de fonction correspondant à 16,63% de l'indice brut 1027. (560€net)

Il est précisé que le montant de l'enveloppe budgétaire n'est en rien modifié par cette délibération.

- POUR : 17
- CONTRE : 4 (MM. Michel BOISRAME – Myriam Graziella CACCAVELLI – Sylvie YEROUNIAN – Dominique FERREN)
- ABSTENTION : 6 (MM. Christian ARNAUD – Gilbert MAGNAN – Magali BRACONNOT – Sylvie PIQUENOT – Marie-Claire TARDY – Violette STISSI)

La délibération est adoptée.

## **ORDRE DU JOUR 1-2 : CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX – DOMAINE DES MARRES AVEC LA SAS « A TÂTONS » -**

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Madame Dominique VALERA.**

**Madame Dominique VALERA :**

« L'école « A Tâtons » pratiquant la méthode Montessori est présente sur la Commune depuis le 9 Janvier 2017 après avoir été expulsée de Gardanne.

En effet, par délibération du 31 Mars 2017, la Commune a décidé de mettre à disposition de la SAS « A TATONS », les locaux préfabriqués du Centre Aéré, inoccupés de septembre à juin, sur la base d'une convention d'occupation du domaine public moyennant une redevance de 2 688,50 €par mois, qui sera cette année indexée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur l'indice du coût de la construction.

La convention sera renouvelable par tacite reconduction comme toutes les années sous réserve de dénonciation de celle-ci par les deux parties.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention dans les mêmes conditions que précédemment.

- POUR : 21
- ABSTENTIONS : 6 (MM. Christian ARNAUD – Gilbert MAGNAN – Magali BRACONNOT – Sylvie PIQUENOT – Marie-Claire TARDY – Violette STISSI)

La délibération est adoptée.

**ORDRE DU JOUR 1-3 : APPRECIATION DES DANGERS ET INCONVENIENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES CUMULÉS DE L'USINE D'ALUMINE DE GARDANNE ET DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS DE RÉSIDUS MINÉRAUX SISES AU LIEU-DIT « MANGE-GARRI » DE BOUC-BEL-AIR.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Jean Le PESQ.**

**Monsieur Jean Le PESQ :**

« Mesdames Messieurs les Elus, en date du 10 Avril 2019, Monsieur le Préfet a, par Arrêté, porté organisation d'une enquête publique sur le complément d'étude d'impacts réalisé par la société « ALTEO GARDANNE » sur l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et de ses installations de stockages et de déchets des résidus minéraux au lieu-dit Mange-Garri à Bouc-Bel-Air.

Dans le cadre de cette enquête le Conseil Municipal est sollicité pour avis.

Avant de commencer certains points, je vais évoquer des pièces que j'ai utilisées pour apporter une réponse.

Il y a lieu de rappeler l'avis du Conseil Municipal :

- En date du 29 Septembre 2015 dans le cadre de l'enquête publique portant demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation de l'usine « ALTEO » et la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime par « Aluminium Péchiney ».

- En date du 29 Juin 2018 dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'Arrêté préfectoral modificatif autorisant la Société « ALTEO GARDANNE » à exploiter.
- Contributions à l'enquête publique ALTEO de l'union CALANQUE LITTORAL sur l'impact du dépôt à terre des déchets industriels (5pages).
- Dépôts industriels et menaces pour la santé (références à une étude ancienne de l'Office Municipal du bassin Minier de Provence.)
- Les Extraits de documents.

A la fin de cette réunion, vous avez été destinataires d'un document de synthèse de deux pages, rappelant la position de notre Conseil Municipal les 29 Septembre 2015 et 29 Juin 2018. Il s'agit de rappels simplifiés puisque vous avez vu la position du Conseil Municipal du 29 Septembre, en émettant un avis défavorable à la poursuite des déversements de résidus provenant du traitement des minerais de bauxite et par extensions des rejets aériens engendrés par l'usine ALTEO GARDANNE.

Monsieur le Maire dans son intervention en Conseil Municipal, avait clairement indiqué : Qu'il n'était pas question de donner à cette société un permis de polluer pour trente ans, et qu'il s'agissait avant tout d'un problème de santé publique.

Le 29 Juin 2018, le Conseil Municipal de Simiane-Collongue demandait notamment à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône que les résultats de l'étude épidémiologique engagée sur le bassin Minier dont fait partie Simiane soient communiqués à la population dès que celle-ci sera achevée.

Egalement, que les contraintes de gestions des dépôts de Mange-Garri à Bouc-Bel-Air soient respectées sans aucun manquement possible de la part de l'industriel comme cela s'est produit en Mai 2018.

Nous avons aussi analysé le résumé technique dont je vous ai fait état plus haut du complément à l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 2014.

En ce qui concerne la consultation publique, c'était une page que vous avez eue dans l'élément de synthèse.

Concernant les points 2-1 dudit document d'ALTEO, afin de répondre aux remarques du tribunal le 20 Juillet, il avait été constaté :

L'exploitant n'a pu ni par hypothèse, ni par anticipation, étudier les impacts à la fois environnementaux et sanitaires du futur rejet en mer d'un effluent liquide résiduel dérogatoire ni leurs cumuls avec ceux du stockage effectif en conséquence de l'arrêt du rejet des boues rouges en mer plus de 300 000 Tonnes (voir 390 000 Tonnes) par an de résidus solides sur le site de Mange-Garri.

A titre d'information : Mange-Garri représente 150 Hectares, 6 500 000 m<sup>3</sup> soit 8 000 000 de tonnes (cf un document qui a été élaboré par l'association des Calanques).

Plus particulièrement sur les risques environnementaux et sanitaires liés à l'envol de poussières (cf le point 1 du document précédemment donné) on y parle, facteur principal de dégradation de la qualité de l'air : l'envol de poussières.

L'ensemble de ces éléments qui a été fourni par ALTEO, montre le relativement faible niveau d'empoussièrement à proximité des sites ALTEO de Gardanne et de Mange-Garri qui est d'ailleurs, influencé par d'autres facteurs en particulier des axes de circulations.

En parlant de circulations et de véhicules, il faut noter que 380 000 tonnes par an, représentent 19 000 camions de 20 tonnes qui vont circuler.

A partir de ces mesures, des risques sanitaires vont se cumuler intégrant différents scénarios d'expositions : inhalations, ingestions.

ALTEO conclut, comme les nombreuses études scientifiques réalisées non citées dans le dossier sur le sujet, à l'absence de risque sanitaires.

Au vu de ce qui précède, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter quant aux risques liés à l'objet de l'enquête dont nous sommes saisis, ce qui est contredit par l'important accident du 08 Avril 2018 dont vous vous souvenez, relaté dans un article de la Provence du 18 Avril 2018, qui a amené Monsieur le Préfet à prendre un arrêté d'urgence de mise en demeure de l'exploitant de supprimer les nuisances générés par le dépôt de Mange-Garri.

Les arguments d'ALTEO dans son dossier, nous amènent quand même à faire état des arguments qui ont été évoqués par l'union des Calanques du Littoral sur l'impact à terre des déchets industriels.

Différents travaux ont été menés par l'observatoire au milieu du bassin Minier de Provence, institut écologique et environnemental du CNRS et des séminaires des restitutions depuis 2015.

Depuis 2015 nous suivons ces séminaires et nous avons d'ailleurs organisé en accord avec leurs directeurs, la réunion annuelle en 2016, ici, ce qui a permis à plusieurs dizaines de Simianais de participer à ces travaux et d'échanger avec des chercheurs.

Au-delà des considérations techniques, du constat d'amélioration de fonctionnement de l'activité d'ALTEO, des hypothèses de réduction des volumes de dépôt de la réduction de la pollution du Parc des Calanques, on ne peut que constater l'absence d'informations régulières sur ce type de dossiers. La transparence s'impose donc.

Considérant que Simiane est l'une des 27 Communes dans le cadre de l'enquête publique dont la spécificité est la proximité avec le site de Mange-Garri, la Municipalité réitère son positionnement émis lors des Conseils Municipaux des 29 Septembre 2015 et 29 Juin 2018, et donne un avis défavorable à cette enquête publique.

Je vous remercie de votre attention. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Gilbert MAGNAN**.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, la position de la Commune de Simiane concernant l'enquête publique ALTEO telle que vous la proposez dans la délibération ne fait pas beaucoup avancer les choses.

Nous les Elus de « Simiane Ensemble », avons formulé un certain nombre d'exigence lors de cette enquête publique. Nous allons vous les lire et nous demandons de les ajouter à la délibération de la Commune.

Voici la position de Simiane Ensemble pour la poursuite de l'activité d'ALTEO :

L'usine d'alumine exerce son activité depuis plus de 120 ans à Gardanne, engendre diverses nuisances sur l'environnement.

Depuis quelques années, sous la pression de l'Etat, qui a enfin joué son rôle, des progrès notables ont été réalisés notamment sur les rejets en mer et les nuisances environnementales.

La poursuite de l'activité de la production d'Alumine sur la Commune de Gardanne ne peut être acceptée qu'aux conditions suivantes et dans la mesure où elles seront mises en œuvre et dans un délai de 3 ans maximum.

La mise en place d'un dispositif de fixation des poussières sur le site de stockage de la boxaline de Mange-Garri, également sur le site de l'usine pour arrêter totalement l'envol des particules vers les riverains et habitants de Gardanne et cela même par vents violents.

La mise en œuvre à très court terme de solution de valorisation des boues rouges stockées sur la Commune de Bouc-Bel-Air, solution dont l'innocuité pour la santé et l'environnement aura été vérifiée et confirmée par une instance indépendante.

En effet, l'arrêt des rejets en mer engendre un remplissage accéléré du stockage sur le site de Mange-Garri, qui sans solution de réutilisation des boues, arriverait à saturation dans un délai court.

Une expertise sérieuse du fonctionnement de cette usine, plus que centenaire, située à proximité du centre de Gardanne, permettant de garantir la sécurité des habitants et la prévention de leurs santés.

La réalisation d'une enquête de santé sur le territoire de Gardanne et sa périphérie.

La mise en place d'une clôture physique totale de l'ensemble du site de Mange-Garri.

Les besoins en Alumine de spécialités sont tels, en France et en Europe, qu'ils assurent des débouchés économiques suffisamment importants pour l'industriel de Gardanne et investissent pour produire avec toutes les garanties sanitaires et environnementales du plus haut niveau.

Cela est la déclaration que l'on souhaite apporter au Conseil Municipal et je ferais juste deux remarques à ce qui vient d'être dit.

Pour Monsieur Le PESQ : Les camions, sachez que cela passe par un collecteur, jusqu'au filtre presse. Pas la totalité, mais ce n'est pas ce que vous avez annoncé. Donc avant d'annoncer les chiffres, regardez.

Monsieur le Maire : il y a peu de temps, il y a eu un incident je le rappelle.

Monsieur Gilbert MAGAN : Monsieur le Maire, s'il vous plait je finis, ce n'est pas la première fois qu'il y a un accident malheureusement.

Monsieur le Maire : Alors dites bien par camion.

Monsieur Gilbert MAGAN : Oui mais si vous prenez 1 jour sur les 365 jours...

Monsieur le Maire : il y a eu un jour où il y a eu un incident, les camions c'étaient tous les jours.

Monsieur Gilbert MAGAN : répond par la négative.

Monsieur le Maire : répond par l'affirmative.

Monsieur Gilbert MAGAN :

« Juste pour information, pour les personnes qui travaillent sur le sujet, pour ceux qui ne savaient pas j'étais un ancien d'ALTEO.

J'ai pollué autant que les autres. Sachez-le, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut continuer. Sachez aussi que sur la route il y a des accidents de voiture mais ce n'est pas pour cela que l'on arrête les voitures mais on les aménage, on améliore les solutions.

Le BRGM, l'ANSES, l'IFREMER, la DREAL, l'INRS, le Conseil Supérieur des Risques Technologiques, l'OHM, le CNRS, le Préfet travaillent là-dessus. A ce jour, personne n'a demandé la fermeture de l'usine.

Nous on ne demande pas la fermeture de l'usine, nous demandons des améliorations notables et le plus rapidement possible, voilà notre position. Merci.

Monsieur le Maire : Moi je pars d'un principe, qu'ils avaient des années pour se mettre en œuvre, se mettre aux normes et qu'ils repoussent à chaque fois, en disant qu'ils vont le faire ultérieurement. Et quand il pleut voyez la couleur de celle-ci...



Il y a un problème de santé publique, notre commune est impactée et c'est pour ceci que nous sommes contre.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Juste une question, combien de personnes sont venues pour cette enquête ? Est-ce que vous avez une idée ?

**Monsieur Jean Le PESQ** : J'estime que je n'avais pas à aller voir combien de personnes, qui étaient ces personnes, et ce qui avait été dit dans le cadre de l'enquête publique.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Pour avoir une notion nous sommes bien obligés.

**Monsieur Jean Le PESQ** : il appartiendra au commissaire enquêteur, c'est lui qui fera cela. J'ai personnellement mis mes remarques et voilà tout.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Mais le commissaire enquêteur en réfère à la Municipalité.

**Monsieur Jean Le PESQ** : Le commissaire enquêteur est en train d'étudier, nous n'avons pas les résultats de cette consultation. Nous allons l'avoir, elle sera communiquée.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Nous votons quoi alors ?

**Monsieur Jean Le PESQ** : Nous émettons un avis favorable ou défavorable.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : J'ai du mal à comprendre ce vote, c'est tout.

**Monsieur le Maire** : Il y a une enquête publique, le Conseil Municipal donne un avis, et c'est cet avis-là.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Il me semble qu'on l'avait déjà donné, Monsieur le Maire, c'est pour cela. Je note que je n'ai pas de réponse.

**Monsieur Jean Le PESQ** : Je voudrais répondre à Monsieur Gilbert MAGNAN sur une chose. Je tiens à dire que moi ce que j'ai écrit, j'ai pris des documents et je suis par principe objectif. J'ai étudié, bien sûr, le mémoire d'ALTEO, il est normal qu'une entreprise défende avec ses arguments mais il est aussi normal que notre structure qui ne partage pas toujours cette position s'exprime, c'est pourquoi j'ai cité effectivement les documents d'ALTEO et de la Commission des Calanques.

Je sais comme vous, et j'ai également vu, que les chiffres clés d'ALTEO que nous avons reçus, démontrent que c'est une activité importante.

On le sait, et d'ailleurs, je pense que nous aurons l'occasion d'en débattre en Septembre, parce que cette enquête publique, je dirais que c'était une enquête de voisinage.

Cependant, en Septembre ça ne sera pas une enquête de voisinage, on devra s'exprimer sur le principe, de poursuivre pendant 5, 10, 15, 20, 25 ans je ne sais, l'activité d'ALTEO. Et là bien sûr, des réunions publiques devront être organisées. Il faudrait aussi que chacun s'exprime pour que tous les Simianais soient informés et en toutes connaissances de causes se penchent sur un problème de santé environnementale. »

- POUR : 21
- CONTRE : 5 (MM. Christian ARNAUD – Gilbert MAGNAN – Sylvie PIQUENOT – Marie-Claire TARDY – Violette STISSI)
- ABSTENTION : 1 (Mme Magalie BRACONNOT)

La délibération est adoptée.

**ORDRE DU JOUR : 1-4 DENOMINATION DE L'ESPLANADE DE LA STELE DU COURS DES HEROS « MARIUS COUTON ».**

**Monsieur Le Maire :**

« Après avoir, dans le cadre de la cérémonie de remise des casques le 6 Avril 2019, honoré la mémoire de « Marius COUTON », Simianais, qui a été ajourné 3 fois par la commission de réforme et qui s'est battu pour partir au front. Il a été blessé 3 fois, décoré de la croix de guerre pour son parcours exemplaire, et mort deux jours après l'armistice, je propose au Conseil Municipal de dénommer l'esplanade de la stèle du cours des héros « Marius COUTON ».

- POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR : 1-5 DENOMINATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS « MARIE-FRANCE BEISSON PALLAVICINI».**

### **Monsieur le Maire :**

« Suite au décès de Marie France BEISSON PALLAVICINI, conseillère municipale déléguée aux séniors depuis Mars 2014 et en souvenir de son dévouement au service des autres, il est proposé d'honorer sa mémoire.

Il y aura à la rentrée l'inauguration de la Maison des Associations, je propose au Conseil Municipal d'appeler ce bâtiment «Marie-France BEISSON PALLAVICINI ».

- POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **II - FINANCES :**

### **ORDRE DU JOUR : 2-1 OUVERTURE DE CREDITS ET DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Anna GAGLIARDI**.

#### **Madame Anna GAGLIARDI :**

« Suite à une erreur matérielle du logiciel, justifié d'ailleurs par écrit par l'éditeur, le Budget Primitif de la Commune s'en trouve déséquilibré de 659,01 €

Il y a donc lieu de procéder à une ouverture de crédits de ce montant provisionné sur le compte 2184 « mobilier ».

Par-ailleurs, quelques ajustements de crédits sont nécessaires :

- En section de Fonctionnement : pour prévoir au centime près le montant de la pénalité au titre de la loi SRU : + 0,59 €

- En section d'Investissement pour permettre notamment des plantations d'arbres sur le Cours des Héros et l'acquisition de divers matériels (matériel de sécurité pour le sport, le lave-vaisselle tombé en panne pour la cantine mais aussi le remplacement d'arbres morts sur le cours des Héros). Environ 6 000,00 €

Ces crédits seront pris sur le compte construction où des économies ont été faites pour le poste de Police Municipale. Nous avons économisé environ 41 000,00 €, car les devis tous confondus des lots faisaient 236 801,00 € initialement, et nous arrivons à 195 962,41 € »

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Madame Myriam Graziella CACCAVELLI**.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI :**

« Ma question était que j'avais demandé les montants détaillés, si on pouvait les avoir avant, cela aurait évité que j'aie cherché pour poser des questions, là vous avez dit 19 000,00 € etc... et nous n'avons rien, tout simplement. »

**Madame Anna GAGLIARDI** détaille la valeur des frais.

- POUR : 21
- CONTRE : 6 (MM. Christian ARNAUD – Gilbert MAGNAN – Sylvie PIQUENOT – Marie-Claire TARDY – Magalie BRACONNOT – Violette STISSI)

La délibération est adoptée.

**ORDRE DU JOUR : 2-2 INDEMNITE DE CONSEIL AUX COMPTABLES PUBLICS – ANNEE 2018 -**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Anna GAGLIARDI**.

**Madame Anna GAGLIARDI :**

«La Trésorerie de Gardanne a adressé le 15 Mai 2019 un courrier à la Commune lui notifiant les indemnités de Conseil au titre de l'année 2019 allouées aux comptables du Trésor pour la gestion 2018.

Durant l'année 2018, 3 comptables se sont succédés et un décompte a été établi pour chacun :

- Madame Anne-Marie CATANZARO, du 1<sup>er</sup> au 12 Janvier 2018 pour un montant de 35,32 €;

- Madame Sylvie HUGUENIN, du 13 Janvier au 28 Février 2018 pour un montant de 141,22 €;

- Madame Claude TARDIEU à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2018 pour un montant de 882,62 €

En application de la Loi du 2 Mars 1982, une délibération doit autoriser pour chaque comptable désigné nominativement, le versement de l'indemnité de gestion.

Pour rappel : Le calcul se fait sur la base des dépenses des trois dernières années au prorata du temps de fonction effectué.

L'incidence pour la Commune est de 1 059, 16 €

- POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR : 2-3 DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT D'UNICIL.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Yvonne FORNASIER.**

**Madame Yvonne FORNASIER :**

« La société UNICIL a saisi la commune pour demander une garantie d'emprunt pour l'opération dite « cœur de village » portant sur 20 logements acquis en VEFA par cette société.

Cette opération a été financée par un emprunt global de 1 761 500€ auprès de la Caisse des Dépôts et consignation (pour info taux effectif global de 1.35%)

La société UNICIL sollicite une garantie d'emprunt correspondant à 45% du montant du prêt soit 792 675,00 €

La garantie d'emprunt consentie par une commune pour la construction de logements sociaux engage cette dernière en cas de défaillance du débiteur à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La règlementation ne prévoit pas de respect de ratios prudentiels des montants engagés. »

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Madame Sylvie YEROUNIAN.**

**Madame Sylvie YEROUNIAN** :

« Premièrement, il me semble me souvenir que UNICIL c'est le 1% patronal. Je souhaiterais donc savoir pourquoi ce choix d'UNICIL et du 1% patronal. Dans un second temps, je souhaiterais savoir combien de Simianais ont pu bénéficier de logements, et idem (je sais que cela n'est pas à l'ordre du jour) mais sur le nouveau bâtiment qui est au niveau de l'Auberge de la Ripaille, pour 24 logements il me semble.

Le pourcentage de Simianais s'il vous plaît sur ces deux programmes.

**Madame Yvonne FORNASIER** : De tête, je ne pourrais pas vous dire exactement. En revanche, je peux vous fournir les documents si vous le souhaitez. »

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Oui, et je suppose que vous avez fait les commissions et les attributions sont faites ?

**Monsieur le Maire** : Je rappelle que ce n'est pas la mairie qui choisit. Il y a : le bailleur, les commissions. Concernant les garanties d'emprunt, il s'agit du promoteur et la plupart du temps les garanties d'emprunt sont prises par un EPCI, cependant forcément au niveau des réservataires nous sommes moins bien lotis. Nous préférons donc assurer pour essayer d'avoir un maximum de Simianais.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : D'accord. Je voulais simplement savoir pourquoi UNICIL en 1% logement étant donné que quand j'étais aux affaires ce n'était pas la majorité des demandes de nos Simianais. De plus, pour avoir assisté aux commissions, vous y assistez, même effectivement si c'est compliqué, c'est un travail avec le bailleur social, d'ailleurs un travail de fond.

Voilà pourquoi je voulais savoir le pourcentage de Simianais.

**Madame Yvonne FORNASIER** : Juste pour information, c'est bien la Société UNICIL et nous avons sur les 20 logements, 8 logements « action logement »

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : C'est-à-dire que nous avons 8 Simianais sur 20 ?

**Madame Yvonne FORNASIER** : Non, le plan « action logement » c'est-à-dire où marche le 1% ce n'est pas l'ensemble des logements.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : D'accord donc je voulais juste savoir combien de Simianais ont été retenus sur les deux programmes.

**Madame Yvonne FORNASIER** : Je n'ai pas le chiffre exact.

**Monsieur le Maire** : Sachez que c'est le promoteur qui négocie avec plusieurs bailleurs et c'est le promoteur qui choisit le bailleur. Que les choses soient claires, ce n'est pas la mairie.

- POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **III – PERSONNEL :**

#### **ORDRE DU JOUR : 3-1 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

**Monsieur le Maire** propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Agent de Surveillance de la Voie Publique et de Secrétaire au sein de la Police Municipale à temps non complet,

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoint Administratifs territoriaux au grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C et de l'échelle de rémunération C1,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Surveillance des entrées et sorties d'écoles
- Assistance à la Police Municipale lors de manifestations culturelles, récréatives et sportives
- Médiation sur la voie publique
- Surveillance du stationnement des véhicules lors de cérémonies
- Secrétariat administratif de la Police Municipale

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné,

La modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

**Monsieur le maire** laisse la parole à **Monsieur Christian ARNAUD**.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Nous allons nous abstenir parce que lorsque nous avons demandé les effectifs de la Police Municipale, on nous a indiqué qu'il y a onze personnes. Cela me paraît important quand même par rapport à la taille de notre commune. Nous n'avons donc pas les capacités d'apprécier l'opportunité ou pas, nous nous abstenons.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Myriam Graziella CACCAVELLI**.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Quand vous parlez d'un temps non complet Monsieur le Maire, c'est à combien d'heures ?

**Monsieur le Maire** : 31 heures.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : D'accord merci, une personne à temps non complet je me demande comment peut-elle faire pour effectuer toutes ces missions ?

**Monsieur le Maire** : Sachez que les employés Municipaux à la mairie de Simiane travaillent.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Je n'en doute pas, mais cela fait beaucoup de missions pour un emploi à 31 heures c'est tout simplement cela. Elle sera peut-être appelée à faire des heures supplémentaires.

**Monsieur le Maire** : Non je ne pense pas.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Pour la médiation, est-ce qu'elle a une formation et là je m'adresse peut-être à **Monsieur Gilbert ZUNINO**. Sur la voie publique est-ce qu'il ne faut pas une formation pour cela ? Car secrétaire pour faire de la médiation ce n'est pas le même travail.

**Monsieur Gilbert ZUNINO** : Pour l'instant il n'existe aucun centre de formation pour les ASVP.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Donc en fait n'importe qui peut faire agent de surveillance sur la voie Publique. D'accord.

**Monsieur le Maire** : La personne qui le fait n'est pas n'importe qui.



**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Je ne dis pas que c'est n'importe qui Monsieur le Maire, je ne sais même pas qui est-ce, puisque je n'ai pas de nom.

**Monsieur Gilbert ZUNINO** : C'est une mutation interne.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Il s'agit simplement que je me pose la question de savoir si cette personne est formée pour la sécurité ou si les agents de la Police Municipale l'ont formée. C'est plus pour elle-même que je m'inquiète Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : La formation interne a eu lieu, et deuxièmement pour le nom vous l'avez dans la délibération.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Je n'ai pas le nom de la personne.

**Monsieur le Maire** : Madame Anaïs GUZENE.

**Monsieur Gilbert ZUNINO** : La règlementation prévoit une assermentation du procureur de la République pour être derrière les écrans vidéo si elle fait de la vidéo-surveillance.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : D'accord je suis contente de voir qu'un agent du social puisse faire tout cela.

- POUR : 17
- ABSTENTIONS : 10 (MM. Christian ARNAUD – Gilbert MAGNAN – Sylvie PIQUENOT – Marie-Claire TARDY – Violette STISSI – Magali BRACONNOT – Myriam Graziella CACCAVELLI – Michel BOISRAME – Dominique FERREN – Sylvie YEROUNIAN)

La délibération est adoptée.

**ORDRE DU JOUR : 3-2 SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE SUITE A UNE INTEGRATION DIRECTE.**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

**Monsieur le Maire :**

« Dans le cadre d'une intégration directe, il convient de supprimer le poste à temps complet d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, et de créer le poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe. Cette modification permet d'assurer les perspectives d'évolution de carrière du personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale et ainsi assurer l'adéquation entre les missions actuelles de l'agent et son grade.

**Missions :**

- Vie locale, festivités, commémorations
- Coordination de la vie associative socio-culturelle
- Mission de conseils aux associations
- Domaine des marres, secrétariat, communication, information
- Régisseur principal régie des marres

Chargée de projets culturels en remplacement de Gaëlla BAILLOT

L'agent a donné son accord, et cette modification a recueilli un avis favorable au Comité Technique Paritaire en date du 17 juin 2019. »

- POUR : 23
- ABSTENTIONS : 4 (MM. Myriam Graziella CACCAVELLI – Michel BOISRAME – Dominique FERREN – Sylvie YEROUNIAN)

La délibération est adoptée.

**ORDRE DU JOUR 3-3 : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE DE LA COMMUNE DE SIMIANE-COLLONGUE REGULARISATION 2018.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Yvonne FORNASIER.**

**Madame Yvonne FORNASIER :**

« Depuis de nombreuses années le personnel du Service Social est mis à disposition du Centre Communal d'Actions Sociales pour accomplir ses missions.

Les deux agents mis à disposition sont payés par le budget principal mais leur salaire fait l'objet d'un remboursement par le CCAS une fois par an.

Le nouveau trésorier a bloqué le paiement de ce remboursement de 37 000,00 € en demandant comme pièces justificatives les conventions de mises à dispositions autorisées par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à dispositions de ces deux agents du Service Social au titre de l'année 2018. »

- POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **IV – URBANISME :**

#### **ORDRE DU JOUR : 4-1 IDENTIFICATION DES PARCELLES POUR LE TRANSFERT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES MARRONNIERS » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Philippe CHANTRAINE**.

#### **Monsieur Philippe CHANTRAINE :**

« Par délibération du 20/12/2018, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de l'intégration dans le patrimoine communal de la voirie du lotissement les Marronniers. Aujourd'hui, cette nouvelle délibération précise les parcelles à intégrer dans le domaine public communal suite au document d'arpentage.

Il s'agit des parcelles :

- AD 511 d'une superficie de 1161 m<sup>2</sup>
- AD 512 d'une superficie de 1074 m<sup>2</sup>

L'identification des parcelles permet de connaître la superficie de la voirie que la commune devra prendre en compte dans l'entretien et les travaux éventuels à réaliser dans l'avenir.

Il est rappelé que la cession se fait sans prix en contrepartie de la prise en charge par la commune de toutes taxes, entretien et travaux afférents aux parcelles transférées. »

- POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR : 4-2 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVÉ – ROUTE DE SAINT-GERMAIN-**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Philippe CHANTRAINE**.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** :

« La commune est confrontée à un problème de retournement des bus scolaires et des véhicules de secours incendie au niveau de la séparation de la route de Saint-Germain / chemin de Peycaï.

Après une étude sur place, afin de trouver une solution à ce dysfonctionnement routier, une aire de retournement peut être envisagée sur un terrain à proximité de ce croisement. Ce terrain privé appartient à la SS BANCAOU GERMAIN – parcelle BL 09.

Un accord de principe oral a été donné par la SS BANCAOU. Celle-ci souhaite officialiser cette convention devant notaire. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé à occuper à titre précaire et révocable une emprise de terrain de 1 600m<sup>2</sup>.

Principales clauses :

- durée 8 ans,
- entretien par la commune,
- assurance : responsabilité civile de la commune,
- reprise des lieux à la fin de l'autorisation

**Monsieur Michel BOISRAME** : Je souhaiterais savoir si cette convention fait l'objet d'une indemnisation ?

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Non, aucune indemnisation. Nous allons devoir faire des travaux d'aménagement qui vont coûter 10 000,00 €voilà tout.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Pourquoi un choix de 8 ans pour la convention ? Et je voulais savoir qui avait fait l'étude ? Est-ce le service Urbanisme ?

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** : Pour l'étude, nous sommes allés sur place, nous avons regardé la parcelle qui était disponible et possible c'est-à-dire pour pouvoir pallier aux difficultés des camions et du bus. C'est un vieux problème, en conclusion nous y sommes allés, nous avons regardé, nous nous sommes mis d'accord avec les Sœurs qui ont été d'accord et nous avons établi la convention.

**Monsieur le Maire** : Nous avons regardé les rayons de braquage.

**Monsieur Gilbert MAGNAN** : Les travaux sont pris en charge par la Commune ?

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative. »

- POUR : 27

La délibération est adoptée.

**ORDRE DU JOUR : 4-3 CONVENTION POUR L'ENTRETIEN A TITRE NON PERMANENT D'UNE VOIE PRIVÉE « CHEMIN DES MERENTIERS ».**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Philippe CHANTRAINE**.

**Monsieur Philippe CHANTRAINE** :

« Depuis près de 40 ans, les riverains du chemin des Mérentiers souhaitent que la commune réalise des travaux d'entretien de celui-ci. Le chemin des Mérentiers est en effet en très mauvais état et difficilement praticable en voiture. Les riverains ont été confrontés plusieurs fois à des refus d'intervention de la part de médecins, infirmiers, ambulances, jusqu'à leur domicile car leurs véhicules risquent d'être endommagés tant les nids de poule sont importants et profonds.

Jusqu'à présent aucune solution n'a été trouvée. Aujourd'hui il est proposé de signer une convention entre les riverains et la commune afin d'assurer la sécurité publique sur ce site.

Le 19 juin, une réunion publique avec l'ensemble des personnes concernées a été organisée afin de présenter la démarche et travaux envisagés.

Ainsi, il est décidé de rendre praticable rapidement ce chemin dans un 1<sup>er</sup> temps afin que les véhicules de secours et de santé puissent accéder sans entrave à l'ensemble des riverains et de façon rapide puis dans un second temps de transférer ce chemin privé ouvert à la circulation publique dans le domaine public communal.

Coût prévisionnel des travaux : 24 800,00 €

**Monsieur Christian ARNAUD** : Ma question est de savoir quel est le nombre de propriétaires pas d'accord.

**Monsieur le Maire** : Actuellement, il y a 10 propriétaires en attente (départ en vacance etc...) et il n'y a qu'un seul propriétaire contre pour l'instant.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Mettre à niveau l'ensemble sauf là où le propriétaire est contre.

**Monsieur le Maire** : C'est-à-dire que nous allons rendre carrossables ce chemin, en revanche, pour le propriétaire contre, nous ne ferons pas les travaux devant chez lui.

Après, dans la loi nous pouvons l'obliger pour ceux qui sont en amont, c'est une histoire de servitude, mais cela relève de l'ordre du privé.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Quand on fait des travaux, on est dans l'obligation de continuer à les faire, c'est bien cela ?

**Monsieur le Maire** : Non, ceci est bien marqué dans la convention « à titre ponctuel pour des raisons de sécurité ».

Le problème c'est que vous le savez cela dure depuis 40 ans, alors on peut se voiler la face en se disant que non, on ne pourra pas le faire, mais lorsqu'il y a des gens qui font des AVC où c'est le particulier qui doit prendre la victime et l'amener en bout du chemin parce que l'ambulance ne veut pas y aller là je me dis que c'est un problème de Mairie.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Les questions ne sont pas pour aller contre, c'est pour bien comprendre le contexte et les exceptions.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Lors du Conseil Municipal du 05 Avril 2019 concernant le point « sections et investissements dépenses » page 21 du nouveau Procès-Verbal, nous avons déjà l'aménagement des Mérentiers **Monsieur le Maire** de 67 000,00 €

Je voulais donc savoir pourquoi on se retrouve avec ces 24 000,00 €?

**Monsieur le Maire** : Simplement car nous avons eu 4 ou 5 devis en plusieurs phases. 67 000,00 € c'est un devis qui avait été préconisé mais ce n'est pas ce que l'on va faire.

Premièrement parce que certains riverains n'en veulent pas. Ils veulent simplement avoir une route carrossable style DFCI, on ne va pas imposer

quelque chose qui va coûter à la Commune si en plus, des riverains n'en veulent pas.

**Monsieur Michel BOISRAMÉ** : Je comprends tout-à-fait la démarche, par contre, je m'interroge et je suis interpellé par le fait qu'aujourd'hui, la Municipalité n'oblige pas les propriétaires eux-mêmes à prendre en charge les travaux qui leurs reviennent.

**Monsieur le Maire** : Cela va être très simple, on applique la loi ça n'est pas la Mairie. C'est un chemin d'exploitation Forestière c'est le statut qui le dit, ça aurait été un chemin Vicinal oui. Or un chemin d'exploitation Forestière on ne peut pas.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Comment cela va se passer au niveau des assurances si toutefois les travaux ont été mal faits au niveau de la responsabilité civile ?

C'est-à-dire que la Mairie (Organisation Publique) va engager des travaux sur un chemin privé, donc cela va engager la responsabilité de la Mairie de fait.

**Monsieur le Maire** répond par la négative, et informe que cela est spécifié dans la convention.

**Monsieur Dominique FERREN** : Est-ce que l'entreprise a déjà été choisie ?

**Monsieur le Maire** : Elle n'est pas encore attribuée.

**Monsieur Dominique FERREN** : Il y a eu donc un appel d'offre ?

**Monsieur le Maire** : Non, c'est un MAPA.

**Monsieur Dominique FERREN** : Serons-nous conviés à ce MAPA ?

**Monsieur le Maire** : Je verrais.

- POUR : 23
- CONTRE : 4 (MM. Michel BOISRAMÉ – Myriam Graziella CACCAVELLI - Dominique FERREN)

La délibération est adoptée.



## V – CULTURE :

### ORDRE DU JOUR : 5-1 CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2019.2020 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE - DISPOSITIF PROVENCE EN SCENE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Robert CANAMAS.

Monsieur Robert CANAMAS :

« Conformément à la politique de partenariat culturel qu’il s’est fixé, le Département des Bouches du Rhône entend poursuivre, sous forme de convention, son concours technique et financier aux communes des Bouches-du-Rhône de moins de 20 000 habitants qui manifestent leur désir et leur volonté d’établir une programmation annuelle de spectacles par l’intermédiaire du dispositif « Provence en scène » dénommé avant « saison 13 ».

L’Organisateur s’engage à élaborer une programmation d’un minimum de 3 spectacles, dont au moins deux « tout public » payants, pendant la saison 2019/2020, dans la période allant du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020, à l’exclusion des mois de juillet et août.

Ainsi pour la saison 2019-2020 les spectacles suivants ont été retenus :

- Le conte de Monte Christo, théâtre, 1 représentation, tout public, coût pour la commune 1360,00 €
- Bonne pêche, mauvaise pioche, jeune public, 2 représentations, coût pour la commune 600,00 €
- Le tout petit ciné concert, jeune public, 2 représentations, coût pour la commune 1 012,80 €
- Les Swing Cockt’Elles, saison 2, spectacle musical, 1 représentation coût pour la commune 1 519,20 €

La participation départementale est modulée en fonction du nombre d’habitants de la commune soit pour Simiane-Collongue, commune de 3 000 à moins de 6 000 habitants : 60 % sur la base du prix de vente du spectacle conventionné, soit un total de 4 492,00 € au vu des spectacles sélectionnés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif Provence en Scène pour la saison 2019/2020 proposé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que les deux documents afférents.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Est-ce que le Service Culturel peut se positionner, et choisir des Spectacles ou c'est imposé le fait qu'il y est eu cette subvention ? Puisque l'organisateur s'engage à élaborer un programme minimum.

**Monsieur Robert CANAMAS** : Oui, une proposition a été faite, mais par la suite évidemment la Commune peut décider elle-même de sa programmation.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Il y a donc plusieurs programmes qui sont proposés à la Commune et celle-ci choisit ?

**Monsieur Robert CANAMAS** répond par l'affirmative.

**Madame Magali BRACONNOT** : Il y a un catalogue où l'on peut choisir des spectacles.

**Monsieur Robert CANAMAS** répond par l'affirmative.

**Madame Magali BRACONNOT** : Moi je suis tout-à-fait pour cela, de plus que je pense que le choix des spectacles est très bon.  
Cependant je suis inquiète par rapport à qui va mener ça, car on vient d'apprendre qu'au Service Culture il n'y aurait plus Madame Gaëlla BAILLOT.  
Je voudrais savoir comment elle va être remplacée ? Si cela va être un temps plein ?

**Monsieur le Maire** : Elle est déjà remplacée, n'ayez pas de souci les personnes sont de qualité.

**Madame Magali BRACONNOT** : Visiblement ce ne sont pas des gens formés comme elle pour faire une programmation et elle n'est pas remplacée à plein temps.

**Monsieur le Maire** : Cette personne a pris une disponibilité pour voyager, honnêtement je ne peux pas l'attacher à un radiateur ou autre donc cette personne est peut-être très bien mais elle n'est pas irremplaçable et nous avons trouvé en interne quelqu'un pour cela.

**Madame Magali BRACONNOT** : Je sais bien mais est-ce à plein temps comme elle ? Va-t-elle avoir le même temps qu'elle pour faire ce travail-là ?

**Monsieur le Maire** : Je pense qu'elle y arrivera.

**Madame Magali BRACONNOT** : Cela me paraît curieux.  
J'ai appris aussi que la mairie ne s'occuperait plus du tout de ce qui est enseignement du théâtre.

**Monsieur le Maire** : La personne a déjà été dans le Service Culturel, elle connaît tous les rouages on va dire, elle est volontaire, tout se passe bien.

**Madame Magali BRACONNOT** : Je pense que c'est une personne de qualité, mais que par contre, c'est un métier et que ce sera difficile de faire la même chose.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Il faut être diplômé.

**Madame Magali BRACONNOT** : Oui enfin, je ne comprends pas comment peut-on faire aussi bien en moins de temps...

**Monsieur le Maire** : Nous verrons.

**Madame Magali BRACONNOT** : Je suis inquiète.

**Monsieur le Maire** : Vous jugerez, personnellement j'ai confiance en mon personnel.

**Madame Magali BRACONNOT** : Il ne faut pas les mettre dans des situations impossibles non plus.

**Monsieur le Maire** : Les mutations internes quand on me les demande, je regarde et je les accepte, j'écoute mon personnel. S'ils veulent s'épanouir dans d'autres branches, je les accompagne.

**Madame Magali BRACONNOT** : Ce n'est pas qu'une question de compétences, c'est comment fait-on la même chose en moins de temps ? Et que se passe-t-il avec les enseignements du théâtre, tout cela n'est plus du domaine de la Municipalité ?

**Monsieur le Maire** : Ça n'est pas l'objet de la délibération.

**Madame Magali BRACONNOT** : Je profite, pour une fois que l'on peut parler de la Culture.

**Monsieur le Maire** : Il s'agit-là d'un autre débat, donc nous revenons à l'ordre du jour.

**Madame Magali BRACONNOT** : Je n'aurais donc pas de réponses là-dessus. Merci.

- POUR : 27

La délibération est adoptée.

**ORDRE DU JOUR : 5-2 FIXATION DES TARIFS DES STAGES INSTRUMENTAUX PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES D'ETE A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE 2019.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Robert CANAMAS**.

**Monsieur Robert CANAMAS** :

« Conformément à la décision d'ouvrir l'Ecole de Musique Municipale pendant les vacances scolaires, il est proposé au conseil municipal d'organiser pendant les vacances scolaires d'été des stages instrumentaux dans les disciplines suivantes : Guitare Classique, Harpe, Contrebasse, Percussions Classiques et de fixer des tarifs à la journée.

Après avoir saisi le comité technique pour l'organisation de ces stages qui a donné un avis favorable, le conseil municipal doit fixer les tarifs : il est proposé par la directrice de l'établissement :

	<b>Elèves inscrits à l'école de musique</b>	<b>Elèves Non-Inscrits à l'école de musique</b>
1ère journée :	50 €	60 €
2ème journée	45€	55 €
A partir de la 3 <sup>ème</sup> Journée	40 €	50 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette délibération ».

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Avez-vous un prévisionnel **Monsieur Robert CANAMAS** ?

**Monsieur le Maire** : Actuellement, au niveau des inscriptions il y a quand même peu d'inscrit.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Cela me semble excessivement cher quand même, donc c'est une raison pour laquelle nous voterons contre. Le tarif est très cher, il n'y a pas de repas le midi, il faut qu'ils reviennent l'après-midi et cela me paraît très compliqué. Merci.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Monsieur le Maire, vous dites que vous écoutez votre personnel, peut-être que dans ce cas-là ce n'est pas vraiment les termes qu'il faudrait employer.

Vous nous proposez aujourd'hui de délibérer sur des tarifs de cours de musique pendant les vacances scolaires, on peut dire que les précédents n'ont pas eu beaucoup d'audiences car il n'y a pas vraiment de demande.

**Monsieur le Maire** : Il n'y a pas beaucoup de demande, pour une école de musique, c'est ce que vous voulez dire ?

**Monsieur Christian ARNAUD** : répond par l'affirmative, et rajoute qu'il s'agit d'élèves dont-il parle.

**Monsieur le Maire** : Attendez, il n'y a pas beaucoup de demande pour les écoles de musiques ou d'élèves ?

**Monsieur Christian ARNAUD** : Il n'y a pas beaucoup de demande d'élèves pour suivre des cours pendant les vacances scolaires. D'ailleurs la précédente étape n'a pas eu un succès fou, de plus que partout en France, les professeurs d'enseignements musicaux sauf peut-être quelques rares communes bénéficient des vacances scolaires, c'était une règle.

Alors, vous avez déjà imposé aux professeurs titulaires d'être présents lors des vacances scolaires d'été, sans activité réelle, vous avez supprimé les congés scolaires des vacataires qui les avaient jusqu'à présent. Et depuis vous avez même supprimé leurs contrats.

Vous proposez à ces derniers de devenir des autoentrepreneurs, c'est vraiment une innovation d'ailleurs dans la dislocation de la Fonction Publique. Ils étaient titularisables au cas-par-cas et il y avait un équilibre qui fonctionnait, qui

optimisait les coûts pour la Commune tout en permettant d'avoir cette qualité d'enseignements qui est la musique pour nos enfants.

Donc tout ce processus d'autoentrepreneur a déséquilibré le fonctionnement, a créé beaucoup de perturbations, ça a baissé la dynamique, et cela est vraiment déplorable.

Au lieu de chercher des solutions, car on avait commencé à le faire nous-même de notre temps. Il y a quelques pistes au niveau de la Métropole ou d'autres pour financer cette école.

Vous avez engagé sa désagrégation par partie car avec le montage que vous proposez on s'attend à ce qu'une classe par-ci disparaisse, un professeur titulaire par-là, donc petit-à-petit cela va devenir une école maigrichonne.

Vous avez même un peu tordus les chiffres, déformé l'historique du passé tout cela pour aboutir à quoi ? Des poursuites au Tribunal Administratif qui vont grever les frais de la prochaine Municipalité, un climat qui est fait de suspicions et d'agitation pour pas grand-chose.

Monsieur le Maire nous sommes quand même dans un pays où il y a des lois, en France, un état d'Esprit Républicain, un état d'esprit d'écoute des personnes même si on n'est pas toujours d'accord avec son personnel. Cela n'a pas été votre attitude et on n'est pas sur un champ de bataille, vous connaissez l'image que l'on vous prête bien souvent, malheureusement là elle est bien adaptée. Nous n'avons pas trouvé de rondeur.

Dans ces conditions vous comprendrez que nous nous opposons à cette délibération. Et surtout à vos méthodes de gestion du personnel dans cette opération notamment.

**Monsieur le Maire** : Je vais quand même répondre **Monsieur Christian ARNAUD**, je vais vous parler des méthodes. Déjà vous mélangez tout. Il y a deux volets distincts.

L'un concerne les agents titulaires :

Les agents titulaires sont régis par la loi. Non seulement ils sont régis par la loi mais en plus c'est un héritage que vous nous avez laissé et sur les contrats de ces titulaires que vous avez fait, il est marqué en gros : 5 semaines de congés, ils en prenaient 16. Alors si votre volonté est de fermer les yeux, ne pas appliquer la loi, mais vous savez ce qu'il y a marqué sur la Mairie ?

Liberté Egalité Fraternité.

Légalité : tous les Territoriaux ont 5 semaines de congés. Pourquoi eux vous fermez les yeux et les autres vous refusez. Là-dessus, je suis un peu surpris.

Pour les agents vacataires :

C'est un peu particulier car concernant ces professeurs nous n'avons jamais remis en question leurs temps de travail, leur statut ni quoi que ce soit.

La trésorerie de Gardanne, Autorité Financière Supérieure, de notre collectivité a décidé de supprimer leurs congés payés. Car la loi ne l'autorisait pas, ce n'est pas nous, Mairie, qui avons supprimé quoi que ce soit malgré ce que j'ai lu de votre part. Au contraire, nous avons demandé une dérogation pour l'année en cours pour que l'on puisse trouver une solution à cela.

C'est à partir de ce moment, que certains professeurs ont décidé de nous intenter en action devant le Tribunal Administratif, pour demander une requalification de leurs contrats de travail.

Il n'y a rien de neuf, puisque déjà durant votre mandature ils l'avaient fait et vous avez refusé. Donc vous nous prêtez des actions que vous avez déjà faites et refusées.

Concernant l'école de Musique, nous n'avons rien baissé. En revanche il s'est passé en commission « Finances », où vous étiez présent et c'est Madame Marie-Claire TARDY qui en a parlé.

**Monsieur le Maire cite :**

« La dépense la plus importante du budget reste les frais de personnels. Madame Marie-Claire TARDY ajoute qu'un travail par son équipe avait déjà été fait pour réduire le volume de la masse salariale de l'école de musique et qu'une discussion peut-être menée sur cette orientation. »

C'est vous qui l'avait dit. Je rappelle que quand je suis arrivé directement à la Mairie, il y a eu un professeur qui a démissionné vous savez pourquoi ? Car on lui avait tellement diminué ses heures de travail qu'il a préféré partir ailleurs.

De mémoire, depuis 2012, il y en a eu une dizaine de professeurs qui sont partis. Ce n'est pas de mon fait, c'était votre majorité.

Par contre, vous nous accusez de ce que vous faisiez, cela est de l'héritage. Mais si vous comptez à ce que personnellement, le Maire de Simiane ferme les yeux sur les congés comme cela a été fait, ferme les yeux sur la loi, je le refuse.

Nous avons posé ces questions-là aux professeurs, des professeurs eux-mêmes nous ont proposé d'être embauchés comme prestataires au niveau de l'autoentrepreneur.

Au départ, il y avait aussi une piste d'association, pourquoi pas moi je n'ai rien contre, mais il ne faut pas dire après que l'on impose. C'est là où je ne comprends pas. Quand on me dit que j'ai supprimé les congés, c'est faux. Que les professeurs disent qu'ils vont partir à cause du méchant Maire Philippe ARDUIN c'est faux, que le problème des vacataires je l'ai créé c'est faux.

Et il y a une grosse rumeur ; le Maire va fermer l'école de musique. Cela se diffuse, dur de lutter contre les rumeurs mais quand on en arrive à voir une enfant qui ne veut plus aller à l'école car elle est harcelée par les autres enfants que lui en parle systématiquement, et j'en parle en connaissance de cause c'est ma fille.

Je pense avoir répondu.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Sur les titulaires, je n'ai pas relu leurs contrats, effectivement si vous le dites, je ne vais remettre en cause ce que vous dites il y a peut-être les 5 semaines ce sont les contrats standards.

**Monsieur le Maire** : Non seulement c'est marqué sur les contrats, mais c'est la loi. Les professeurs de l'Ecole de Musique Municipaux étaient des agents territoriaux donc ils avaient le droit à 5 semaines de congés.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Partout en France, les professeurs titulaires des écoles de musiques ont les congés scolaires et si on pense les heures de préparations, les heures d'animations...

**Monsieur le Maire** : Non, parce que là, dans les horaires à Simiane-Collongue les heures de préparations sont comptées déjà. Je vous rappelle simplement ce que vous avez marqué dans les contrats.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Monsieur le Maire, je vous ai écouté attentivement faites-en de même s'il vous plait. D'ailleurs il y a des endroits où ils ont commencé à compter les heures supplémentaires et se sont aperçus au bout du compte que la Commune était défavorisée, cela est notre point de vue, vous avez le vôtre, on ne va pas se mettre d'accord ce soir ce n'est pas parti pour.

Donc pour les vacataires, il y avait un équilibre je ne vais pas le rappeler, quand il y a une difficulté qui est soulevée par la recette principale, il faut discuter avec



les gens et là cela a été fait de manière brutale alors même si ce n'est pas vous qui êtes à l'origine toujours est-il que c'est tombé comme ça. Derrière, les contrats n'ont pas été reconduits, il n'y a pas eu de discussion...

**Monsieur le Maire** : Arrêtez **Monsieur Christian ARNAUD**, vous êtes sur un terrain mouvant et vous êtes en train de vous enfoncer.

**Monsieur Christian ARNAUD** : répond par la négative.

**Monsieur le Maire** : Moi je vous le dis.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Par le passé, tout a été discuté, nous n'avons jamais eu de poursuite au Tribunal Administratif.

**Monsieur le Maire** : Vous avez eu des recours de professeur, si vous voulez je vous les montre et la réponse est signée par **Monsieur Michel BOYER**.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Oui il y a eu un écrit, mais pas de poursuite judiciaire puisque l'on a négocié avec les personnes. Nous avons cherché à faire des économies et cela est bien le rôle d'une mairie en concertation avec l'école de musique. De ce côté-là ça s'est passé sans tension comme aujourd'hui c'est le cas.

Que dire d'autre, pour dire chacun son point de vue, mais la vérité n'est pas celle que vous dites et regardez l'historique du passé, cela fonctionnait.

C'est bien cette individualisation des cas des professeurs vacataires qui met en cause la stabilité de l'école de musique.

**Monsieur le Maire** : Mais pourquoi durant votre mandature ils partaient ?

**Monsieur Christian ARNAUD** : Il y avait un renouvellement, mais cela est normal il y a un certain nombre qui sont là depuis des années.

**Monsieur le Maire** : Il y a beaucoup moins de renouvellement sous ma mandature que sous la vôtre.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Il y en a beaucoup qui sont là depuis pas mal d'années, depuis notre époque si je puis dire et cela fonctionnait. Il y a eu une attitude brutale au lieu d'une attitude concertée même s'il y a des causes externes que vous mettez en avant.

**Monsieur le Maire** : Non, il y a une chose que vous avez mal saisie **Monsieur Christian ARNAUD**. Il y a une loi en France, une Mairie et un premier Magistrat d'une ville applique la loi. Il ne ferme pas les yeux, il ne va pas s'asseoir sur la loi pour contenter qui que ce soit.

**Monsieur Christian ARNAUD** : La loi c'est aussi que des vacataires qui sont là depuis des années, ont une légitimité à être intégré aussi.

**Monsieur le Maire** : Mais pourquoi, dans ce cas-là, vous ne les avez pas intégrés, vous avez refusé.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Nous en avons intégré deux à notre époque.

**Monsieur le Maire** : S'il y a un professeur qui a une stabilité avec un cours instrumental, qui nécessite un temps plein, cela ne me gêne pas. Si vous prenez un professeur de musique qui a deux élèves, je ne vais pas le titulariser.

**Monsieur Christian ARNAUD** : La titularisation n'est pas forcément un temps plein vous le savez bien.

**Monsieur le Maire** : Depuis ces dix dernières années, on réduit de plus en plus les heures des vacataires, où est la concertation ? Vous me parlez de concertation, vous ne l'avez pas faite.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Il n'y avait pas de conflit, après vous pouvez réécrire l'histoire si vous le voulez mais ce n'était pas la situation d'avant.

**Monsieur Michel BOISRAME** : Je voulais juste amener quelques informations complémentaires par rapport à l'interpellation que vous avez faite dans le parc de la Mairie.

**Monsieur le Maire** : Je rectifie Monsieur Michel BOISRAME ce n'est pas une interpellation, lorsque vous dites devant un public, je cite ce que Monsieur Michel BOISRAME m'a dit ici-même : Vous avez proposé la suppression de deux postes de professeurs, vous m'avez répondu que j'étais un menteur.

**Monsieur Michel BOISRAME** : Nous allons refaire la genèse de cette affaire, le premier vacataire qui n'a pas été reconduit c'était au début de votre mandat **Monsieur Michel KASMAREC** était aux Finances.

En 2016, nous avons convenu ensemble de réfléchir avec l'équipe Municipale à une réorganisation de l'école de musique. J'étais d'accord, j'ai fait des propositions et ça je l'ai dit en Conseil Municipal **Madame Dominique**

VALERA a acquiescé et a dit effectivement. Vous avez refusé les propositions que j'avais faites, mais je n'ai jamais dit que l'on supprimait des gens. J'ai proposé une réorganisation.

Par contre, si le dossier est entrain de déraiper comme il dérape c'est par ce que vous avez une médecine du travail qui a demandé à ce qu'un psychologue intervienne car il y avait du mal-être au travail.

La vérité est que le dossier est traité comme vous traitez les gens, vous ne les respectez pas. Merci.

**Monsieur le Maire** : Comme d'habitude, vous transformez tout. La médecine du travail nous a dit qu'il y avait un souci.

**Monsieur Michel BOISRAME** : Donnez-nous le rapport du Psychologue.

**Monsieur le Maire** : Ecoutez Monsieur Michel BOISRAME, regardez bien le code des Collectivités Territoriales.

La médecine du travail m'a dit que dans deux services le personnel avait des interrogations et étant en souffrance.

J'ai décidé, la Mairie a décidé, d'appeler une psychologue et cela s'est transformé en « on a imposé une psychologue à la Mairie ». Est-ce que vous voyez la nuance ? C'est de la manipulation.

Effectivement quand j'ai du personnel en souffrance je regarde ce que je peux leur apporter. Et quand j'essaye de leur apporter, la psychologue a été pour moi une des solutions que je trouvais adaptée.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Puisque l'on vient d'apprendre qu'il y a un deuxième rapport, est ce qu'il est possible d'avoir connaissance de ces rapports s'il vous plait puisque vous n'avez rien à vous reprocher, c'est que vous êtes donc transparent et qu'il n'y a aucun souci.

Nous aimerions bien voir ces rapports s'il vous plait.

**Monsieur le Maire** : Les rapports de la médecine du travail qui sont nominatifs, non.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Mais peut-on les consulter ? Nous sommes des élus comme tout le monde.

**Monsieur le Maire** : D'un psychologue de la médecine du travail, non. C'est la loi.

**Madame Sylvie YEROUNIAN** : Mais si vous n'avez rien à vous reprocher, s'il n'y a rien d'inquiétant.

**Monsieur le Maire** : Ecoutez, est-ce que votre rapport médical on peut le publier dans le journal ? Non.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Monsieur le Maire, dans la publication des documents je vous rappelle que l'on attend toujours l'audit sur l'école de musique qui est un document public financé par la Commune. Cela fait plusieurs mois que l'on a demandé à la C.A.D.A puisque vous-même ne voulez pas le faire.

**Monsieur le Maire** : Puisque vous voulez aller devant la C.A.D.A, attendez.

**Monsieur Christian ARNAUD** : Justement par ce que vous-même avez refusé de nous le communiquer à plusieurs reprises.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Monsieur le Maire s'il vous plait, quand vous parlez de loi, en tant qu'Elus nous n'avons pas été informés de la remise des récompenses.

Donc quand on parle de loi, en tant qu'Elus nous devons être informés. De plus, ce serait bien qu'à chaque fois qu'il y a des réunions publiques, on puisse recevoir une communication.

**Monsieur le Maire** : Il me semble bien que c'était sur le panneau lumineux, je suis vraiment surpris puisque vous y étiez.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Non nous n'y étions pas. Nous l'avons appris après la remise des récompenses.

**Monsieur Robert CANAMAS** : En tant que chargé de communication, je souhaiterais répondre.

La communication sur cet évènement a été faite selon les outils mis à disposition par la Commune : le panneau lumineux, le site de la Mairie ainsi que le Facebook de la Mairie.

**Madame Myriam Graziella CACCAVELLI** : Mais Monsieur Robert CANAMAS nous sommes élus nous devons recevoir la communication.

Vous parlez de loi Monsieur le Maire. Vous nous envoyez toutes les commémorations par mail, ça coûte quoi d'envoyer cela par mail ?

Pour moi, c'est de la désinformation et c'est fait sciemment alors quand on parle de loi il faut rester droit dans ses bottes. »

- POUR : 17
- CONTRE 10 ((MM. Christian ARNAUD – Gilbert MAGNAN – Sylvie PIQUENOT – Marie-Claire TARDY – Violette STISSI – Magali BRACONNOT – Myriam Graziella CACCAVELLI – Michel BOISRAMÉ – Dominique FERREN – Sylvie YEROUNIAN)

La délibération est adoptée.

**Monsieur le Maire :**

« La période Estivale arrive, pour ceux qui partent en vacances, je vous souhaite d'excellentes vacances et puis attention à la chaleur.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie ».

La Secrétaire de Séance,  
Dominique VALERA

Le Maire,  
Philippe ARDHUIN